

Premiers paiements de la cantine par internet à Monferran-Savès



Premiers paiements de la cantine par internet à Monferran-Savès

Premiers paiements de la cantine par internet à Monferran-Savès

Depuis le 20 octobre, les familles peuvent payer les factures de la cantine par carte bleue sur le site monferran-saves.fr. Le maire, Josianne Delteil, a signé le 20 octobre la convention de partenariat dite « Tipi » (Titres Payables par Internet) avec Jean-Claude Hernandez, le directeur départemental des finances publiques du Gers.

1ère solution : le prélèvement automatique

Plus de la moitié des familles ont opté pour le prélèvement automatique. Après avoir signé un mandat SEPA, elles n'ont à s'occuper de rien : elles reçoivent la facture un mois avant, peuvent la vérifier, puis leur compte est prélevé en début de mois.

« Tipi » : un moyen de paiement sûr, facile et rapide



Les autres peuvent, depuis la rentrée 2016, payer sur Internet grâce au dispositif « tipi. » Monferran-Savès est la 2ème commune de la Gascogne Toulousaine à déployer cette option après l'Isle-Jourdain (cantine, eau et assainissement). Sandrine Barrau, conseillère déléguée à la restauration scolaire résume : « le paiement par Internet permet de régler quand on le souhaite, le service est disponible 7j/7 et 24h/24 de façon sécurisée. » Concrètement, les familles se connectent à www.monferran-saves.fr/factures ou www.tipi.budget.gouv.fr, saisissent l'identifiant collectivité, les références de leur facture, puis les coordonnées de leur carte bancaire. Après validation elles reçoivent dans leur messagerie électronique la confirmation de leur paiement.

Plus d'informations : www.monferran-saves.fr

Les familles ont toujours la possibilité de payer par chèque, en numéraire ou par carte bancaire directement à la Trésorerie de L'Isle-Jourdain.

Mme Sandrine BARRAU, conseillère déléguée à la cantine : 06 34 58 22 93 / sandrine.barrau@monferran-saves.fr **MUNIQUÉ DE PRESSE DU MAIRE DE MONFERRAN-SAVÈS**

